

s'étaient établis dans la Louisiane; qu'ils étaient parvenus à refaire leur fortune et vivaient heureux sous l'égide du drapeau français.

Cette nouvelle nous fit comprendre que notre devoir était d'aller les rejoindre et nous dûmes annoncer à MM. Brent et Smith notre détermination. Malgré l'avis de nos excellents bienfaiteurs, qui voulaient nous retenir, craignant pour nous les dangers des pays que nous aurions à traverser, nous partîmes, enfin.

Nous étions embarqués dans de lourds wagons traînés par des chevaux. Vingt hommes à cheval nous précédaient en éclaireurs et vingt autres nous suivaient, formant notre arrière-garde.

A droite comme à gauche, des jeunes gens nous escortaient à quelque distance et servaient d'éclaireurs.

Il serait trop long de vous énumérer, petiots, toutes les souffrances que nous dûmes supporter avant d'atteindre la Louisiane, ayant à traverser des rivières, des gorges, des forêts où les sauvages se montraient et nous suivaient, prêts à nous attaquer.

Au cours du voyage, un groupe de chasseurs et de trappeurs canadiens vint à notre secours et nous offrit de renouveler nos provisions épuisées, ce qui raffermi notre courage. Ils nous conseillèrent d'abandonner nos wagons et de nous embarquer sur de lourds radeaux qui descendaient la rivière du Meschacébé, (Mississippi).

Au moment de mettre notre plan à exécution, nous eûmes la douleur de perdre notre chef, René Leblanc, que le grand âge et les malheurs avaient fini par terrasser. Il mourut en chrétien et comme un héros. Nous dûmes l'enterrer au pied d'une colline et à l'ombre des noyers. Nous nous embarquâmes donc sur des radeaux et nous atteignîmes fort heureusement les eaux rapides du Mississippi.

A quelques jours de là, nous arrivâmes au bayou Plaquemines, en Louisiane; une fois de plus nous foulions un sol français, loin de la domination anglaise.

Nos compatriotes nous aidèrent au débarquement, au milieu d'une joie indescriptible. Quel spectacle ce fut, mes chers petiots, que la vue d'un père retrouvant ses enfants, d'un mari longtemps perdu, pressant sa femme dans ses bras, d'un fiancé qui, enfin, pouvait embrasser sa promise.

Après quelque temps de séjour à cet endroit, des officiers du gouvernement nous offrirent des terres dans la région du bayou Tèche où plusieurs d'entre nous fondèrent des foyers qui se prolongent encore.

Petiots, j'ai tenu ma promesse et je vous ai raconté au long la vaillance de vos pères, qui durent braver le martyre pour le soutien d'une noble cause et je suis convaincue que vous êtes orgueilleux de vos ancêtres et que vous vous ferez toujours un devoir de marcher sur leurs traces."

* * * *

Ici s'arrête l'histoire de la véritable Evangéline.

Il y a, vous l'avez constaté, dans le récit de feu le juge Voorhies, certaines lacunes de dates, de périodes ou de géographie mais, en revanche, des faits nouveaux qui sont fort intéressants.

Prenons dans ce récit, comme exemple, ce que l'auteur dit du village de St-Gabriel, d'où sont venues et la petite Evangéline et la veuve Robichaud, sa mère adoptive. Ce nom de St-Gabriel ne se rencontre nulle part dans les archives que nous possédons sur l'Acadie. Il existe cependant en Louisiane, une paroisse de ce nom, où il y a toute une colonie acadienne dont l'origine a été racontée par Madame Dérivée Martin, une louisianaise, dans un opuscule intitulé "Le Destin d'un brin de mousse". Disons aussi en passant, que c'est grâce à un des curés de St-Gabriel, en Louisiane, que nos archives nationales doivent la possession de transcriptions de pièces de registres authentiques apportées là, lors de l'exil, par les Acadiens de Grand-Pré.

J'ai attiré, dans le temps, l'attention de feu le juge Voorhies, sur l'imprécision de certains faits rapportés dans son récit. Il n'y a répondu, sans les élucider, ni rien ajouter à leur valeur historique.

Il y a, dans ce récit, deux autres faits qui, je crois, méritent d'être notés. Dans le cas premier, celui du village de St-Gabriel, ce furent les Acadiens eux-mêmes qui mirent le feu et non les soldats de Winslow ou de Lawrence; et l'autre c'est que, dans la première étape de leur exil, les Acadiens rencontrèrent généralement un accueil hospitalier dans les différentes colonies américaines où ils furent déportés, sinon de la part des autorités, du moins dans les familles de la contrée, apitoyées sur leur triste sort.

Watson, dans les annales de la ville de Philadelphie, rapporte que les quelques trois cents Acadiens qui furent débarqués à Philadelphie furent pourvus d'une longue rangée de maisons sises sur le côté nord de la rue des Pins entre les 5ème et 6ème rues, qu'ils y furent l'objet de nombreux actes de charité de la part de la population et que nombre d'entre eux furent hospitalisés longtemps dans les familles de huguenots tant à Philadelphie que dans d'autres parties de l'Etat. Finalement, tout le groupe de Philadelphie partit pour aller se fixer dans la Basse-Louisiane, sur le Bayou Tèche, un des tributaires de l'Atchafalaya, à une centaine de milles en amont de la Nouvelle-Orléans. Durant leur séjour à Philadelphie, ils adressèrent un mémoire à l'Assemblée de la Province dans lequel ils disaient: "Nous bénissons Dieu de nous avoir conduits en Pennsylvanie où l'on a pourvu à nos besoins et où nous avons été partout traités avec bienveillance et charité chrétiennes."

L'hospitalité du Maryland ne fut pas moins généreuse et générale pour les Acadiens et le récit du juge Voorhies confirme en bien des points ce que l'on trouve dans les annales de la ville de Baltimore à leur sujet.

Les Acadiens qui partirent de Philadelphie pour se rendre en Louisiane en 1757, y avaient été évidemment précédés d'un certain nombre de leurs compatriotes qui avaient été déportés dans les Etats de la Georgie et des Carolines. On fixe l'arrivée de ces derniers en Louisiane vers la fin de 1755 et au